

TARIFS
DES SERVICES FINANCIERS
PARTICULIERS

CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AU 01 02 2023
(EN F.CFP-TOF INCLUSE 6 %)

Brochure disponible en agence sur simple demande et sur www.ccp.nc

PREAMBULE

Cette brochure regroupe l'ensemble des conditions tarifaires appliquées aux produits et services financiers de l'OPT-NC pour la clientèle des particuliers. Ces informations vous sont utiles pour choisir les produits et services les plus adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires. Pour vous conseiller au mieux, notre réseau de 37 agences en Nouvelle-Calédonie ainsi que le Service Relation Clients du Centre Financier de Nouméa sont disponibles pour vous apporter chaque jour des réponses simples et concrètes. Vous trouverez aussi des informations utiles dans la Convention de compte de dépôt que vous pouvez vous obtenir gratuitement dans votre agence ou sur notre site internet www.ccp.nc.

Retrouvez également nos produits, services et présents tarifs sur ce site internet : www.ccp.nc

Les tarifs mentionnés dans la présente brochure sont exprimés en F.CFP. Ils incluent, sauf indication contraire, la TOF (Taxe sur les Opérations Financières) au taux en vigueur. Toutes évolutions de cette taxe ou la mise en place de nouvelles, seront répercutées automatiquement aux clients.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- ▶ Ouverture, transformation, clôture
- ▶ Relevés de compte
- ▶ Tenue de compte
- ▶ Suivi du compte
- ▶ Successions
- ▶ Services en agence
- ▶ Services Bancaires de Base
- ▶ Prestations de base

BANQUE A DISTANCE

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

- ▶ Cartes
- ▶ Virements
- ▶ Prélèvements et TIP
- ▶ Chèques

OFFRE GROUPEE DE SERVICES

IRREGULARITES ET INCIDENTS

- ▶ Commission d'intervention
- ▶ Opérations particulières
- ▶ Incidents de paiement

FACILITES DE CAISSE ET DECOUVERTS

EPARGNE

RESOUDRE UN LITIGE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Extrait standard des tarifs des produits et services hors offre groupée de services (packages). Retrouvez l'ensemble de nos produits et services sur notre site www.ccp.nc

DESCRIPTIF	Prix TTC	Précisions
Abonnement à des services de banque à distance "CCP.NC CLASSIC"	71	Cotisation mensuelle indivisible. Consultation des comptes, gestion et émission de virements occasionnels ou permanents. Gratuité ou réduction tarifaire pour l'émission de virements occasionnels tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS "SURF CCP " - Abonnement mensuel - Par alerte seuil - Par alerte découvert	318 GRATUIT 170	
Tenue de compte	416	Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Clients âgés de 16 ans jusqu'à 25 ans	2 650	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)	2 968	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic)	4 200	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé Visa Classic)	4 800	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé Visa Premier)	17 300	
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	GRATUIT	
Virement (cas d'un virement local ou SEPA-COM-Pacifique) occasionnel vers un autre établissement bancaire : • Virement local - En agence - Par internet • Virement SEPA -COM vers un autre établissement bancaire de métropole ou des DOM COM - En agence - Par internet	318 GRATUIT 1 000 557	Par virement Par virement
Prélèvement : - Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local ou d'un mandat de prélèvement SEPA -COM - Frais par paiement d'un prélèvement local - Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique	GRATUIT GRATUIT 106	Par prélèvement
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation)	1060/jour avec un plafond de 10600/mois	Quel que soit le nombre d'opération acceptée par jour. La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'OPT-NC en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation) dans le cadre du Service Bancaire de Base (Droit au Compte)	GRATUIT	

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

DESCRIPTIF	Prix TTC	Précisions
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLOTURE		
Ouverture d'un compte	GRATUIT	
Clôture d'un compte	GRATUIT	
Transformation d'un compte	GRATUIT	
Dénonciation d'un compte joint	GRATUIT	
Mise en place / annulation / d'une procuration sur compte	GRATUIT	
Changement d'adresse	GRATUIT	
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT	

RELEVES DE COMPTE		
Edition Relevé mensuel	GRATUIT	Expédition par courrier
Edition Relevé décadaire	2 300	Cotisation trimestrielle. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Edition Relevé journalier	4 100	Cotisation trimestrielle. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Edition Relevé(s) à la demande du client	900	Par mois indivisible. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Edition Récapitulatif annuel de frais	GRATUIT	Expédition par courrier

TENUE DE COMPTE		
Tenue de compte	416	Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client
Tenue de compte inactif	3 816	Cotisation annuelle. Compte sans mouvement depuis 12 mois

SUIVI DU COMPTE		
Recherches		
Frais de recherche de documents/opérations : - Ancienneté inférieure ou égale à 1 an - Ancienneté datant de plus de 1 an	2600 4100	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la recherche et l'édition à la demande du client, de documents/opérations concernant le compte. Frais applicables hors cas de contestations justifiées et d'opérations de paiement mal exécutées. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)

Attestations		
Frais pour délivrance d'attestations diverses	2 400	Par attestation. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)

SUCCESSIONS		
Frais d'ouverture d'un dossier de succession :	20 700	Ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC, solde comptable au jour du décès
Frais de gestion d'un dossier de succession :	6 300	Ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC, solde comptable au jour de l'ouverture du dossier de succession. Frais annuels.

SERVICES EN AGENCE		
Versement d'espèces		
Versement d'espèces	GRATUIT	Le compte est crédité du montant du versement d'espèces
Retrait d'espèces		
Retrait d'espèces en agence	GRATUIT	Minimum 20 000 XPF par retrait. Le compte est débité du montant du retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence. Pour les retraits supérieurs à 200 000 F.CFP un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé
Edition à la demande		
Relevé d'Identité Postal - RIP	GRATUIT	
Relevé de compte (ou relevés d'opérations)	900	Par mois indivisible
Notification d'avoir sur compte CCP	900	Par notification
Envoi exceptionnel à domicile	Frais réels postaux	Domicile en Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie
Envoi exceptionnel en recommandé à domicile	Frais réels postaux	Domicile en Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie

SERVICE BANCAIRE DE BASE		
GRATUIT		
Pour les personnes physiques ou morales exclues du système bancaire suivant l'article D312-5-1 du code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.		
Le service bancaire de base comprend : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte, les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'OPT-NC qui l'a émise, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.		
PRESTATIONS DE BASE		
Prestations devant au moins être proposées par l'établissement au sens de l'article D312-5 du code monétaire et financier pris en application de l'article L312-1 du même code. Tarifs précisés dans la brochure. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services (package)		

BANQUE A DISTANCE

L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) regroupe l'ensemble des services rendus par l'OPT-NC, utilisant les nouvelles technologies (internet..) permettant de réaliser tout ou partie des opérations sur le compte, 24 h/24 H et 7 jours sur 7.

DESCRIPTIF	Prix TTC	Précisions
		<i>Le compte est débité, le cas échéant, des frais perçus par l'OPT-NC au titre de l'abonnement à son offre de services de banque à distance ainsi que des services utilisés</i>

Dans un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC

Consultation de solde, commande de chéquier, édition des 10 dernières opérations/ RIP/ RICE	GRATUIT	CCP et compte épargne (livret A)
Retrait d'espèces	GRATUIT	Le compte OPT-NC (CCP et/ou livret A) est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC

Par téléphone fixe et/ ou mobile

AUDIPOSTE (par téléphone fixe ou mobile)		
Consultation du compte : solde du compte CCP ou compte épargne (livret A/Livret B) /trois dernières opérations sur le compte/ commande chéquier standard		
- Abonnement - Frais réédition du code confidentiel	GRATUIT 424	Hors coût de la communication locale facturée par l'opérateur : 12 F.CFP hors taxes toute les 11 secondes pour appel au 36/67/00
CCP 3000 (par SMS)		
Consultation du compte CCP par envoi par le Client de SMS: solde du compte/ encours carte visa à débit différée/trois dernières opérations sur le compte/ commande chéquier standard		
- Abonnement - Frais réédition du code confidentiel	GRATUIT 424	Hors coût SMS surtaxé facturé par l'opérateur : 140 F.CFP HT/ par SMS envoyé au 3000
CCPSMS (par SMS)		
Consultation du compte CCP par réception programmée de SMS : solde du compte/ encours carte visa à débit différée/cinq dernières opérations sur le compte (selon les conditions choisies)		
- Abonnement hebdomadaire - Abonnement quotidien	454 909	Cotisation mensuelle Cotisation mensuelle
SURF CCP (par SMS)		
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS: Service SMS d'alerte sur compte CCP (alerte "seuil "personnalisable et alerte "découvert").		Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS
- Abonnement - Réception d'une alerte "seuil " - Réception d'une alerte "découvert"	318 GRATUIT 170	Cotisation mensuelle Par SMS

Par internet "WWW.CCP.NC"

Abonnement à des services de banque à distance " CCP.NC START"	GRATUIT	Consultation des soldes (et des mouvements) des comptes OPT-NC (CCP et/ou livret A/livret B), des encours de carte Visa, et téléchargement des opérations correspondantes. Commande d'imprimés (remise de chèque, RIP, RICE, enveloppe pré-adressée au CFN) ainsi que des moyens de paiement (chéquiers). Changement de l'adresse de correspondance. Modification du mot de passe. Dispositif d'authentification forte par code unique de confirmation. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès
Abonnement à des services de banque à distance "CCP.NC CLASSIC"	71	Cotisation mensuelle indivisible. Services identiques à ceux de "CCP.NC START" et en sus, gestion et émission de virements occasionnels et/ou permanents (service CADENCE). Gratuité ou réduction tarifaire uniquement pour les frais d'émission de virements occasionnels tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès
Abonnement à des services de banque à distance "CCP.NC MAX"	848	Cotisation mensuelle indivisible. Services identiques à ceux de "CCP.NC START" et en sus, gestion et émission de virements occasionnels et/ou permanents. Gratuité pour l'émission de virements occasionnels et permanents tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès
Emission de virements occasionnels locaux	GRATUIT	Sont concernés les frais d'émission, sous réserve d'être abonné au service "CCP.NC CLASSIC" ou "CCP.NC MAX". Les virements émis à partir d'un livret A ou livret B sont seulement admis en faveur du même titulaire dans les livres de l'OPT-NC (plus de précisions dans la convention CCP.NC)
Emission de virements occasionnels à destination de la zone SEPA COM PACIFIQUE (Métropole/DOM/COM) :		Sont concernés les frais d'émission, sous réserve d'être abonné au service "CCP.NC CLASSIC" ou "CCP.NC MAX". A partir d'un compte CCP seulement.
- si abonnement à "CCP.NC CLASSIC"	557	
- si abonnement au service "CCP.NC MAX"	Réduction tarifaire de 25 % à l'émission GRATUIT	En sus de l'abonnement mensuel. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais perçus à chaque émission de virement
Emission de virements permanents locaux	GRATUIT	Sont concernés les frais de mise en place et les frais d'émission d'un virement permanent d'une somme fixe à périodicité donnée (service CADENCE), sous réserve d'être abonné à "CCP.NC MAX". A partir d'un compte CCP seulement.
Emission de virements permanents à destination de la zone SEPA COM PACIFIQUE (Métropole/DOM/COM)	GRATUIT	
Frais réédition du code confidentiel	GRATUIT	

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

DESCRIPTIF	Prix TTC	Précisions
CARTES		

Cartes de retrait

Ces cartes privées sont utilisables uniquement dans un distributeur automatique de billets (DAB) de l'OPT-NC

Fourniture d'une carte de retrait

Fourniture d'une carte de retrait CORAIL	GRATUIT	A partir de 18 ans
Fourniture d'une carte de retrait CORAIL+	530	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte
Fourniture d'une carte de retrait CORAIL à plafond personnalisé	530	A destination des majeurs protégés uniquement. Cotisation annuelle. Valable 4 ans (soit 2.120 XPF sur 4 ans). Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte
Fourniture d'une carte de retrait KAGOO	GRATUIT	A partir de 13 ans jusqu'à 18 ans
Fourniture d'une carte de retrait KAGOO à plafond personnalisé	530	A partir de 13 ans jusqu'à 18 ans - Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte

Services liés à la carte de retrait

Mise à disposition de la carte de retrait en agence	GRATUIT	Délivrance au guichet pour toute nouvelle souscription ou renouvellement anticipé de la carte. Délai de garde de 45 jours
Envoi du code confidentiel carte de retrait	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit)
Frais de renouvellement automatique de la carte de retrait à échéance	GRATUIT	Expédition par courrier de toute carte renouvelée à échéance (frais d'envoi gratuit)
Frais de réédition du code confidentiel carte de retrait	1 590	Expédition par courrier (frais d'envoi inclus dans le tarif)
Frais de modification du plafond personnalisé de retrait	530	Par modification
Frais de refection de la carte de retrait	1 500	A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte
Frais pour restitution de la carte de retrait après capture	1 400	
Résiliation du contrat carte de retrait	GRATUIT	
Frais d'opposition (blocage) par le client d'une carte de retrait	GRATUIT	Hors frais de remplacement de la carte

Retrait d'espèce par carte de retrait

Frais par retrait d'espèce dans un DAB de l'OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte de retrait
--	----------------	---

Cartes VISA

Fourniture d'une carte de débit

L'OPT-NC fournit une carte de paiement internationale liée au compte du client

Fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique: -Client âgé de 16 ans jusqu' à 25 ans -Client âgé de plus de 25 ans	2 650 2 968	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte
Fourniture d'une carte internationale Visa Classic à débit immédiat	4 200	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour
Fourniture d'une carte internationale Visa Classic à débit différé	4 800	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte
Fourniture d'une carte internationale Visa Premier à débit différé	17 300	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte
Fourniture d'une carte de débit supplémentaire identique	Demi-tarif	A compter de la deuxième carte identique à celle déjà souscrite et ce, uniquement sur le même compte. Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte

Services liés à la carte VISA

Mise à disposition de la carte VISA en agence	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription ou pour un renouvellement anticipé de carte VISA. Délai de garde de 45 jours. A la demande écrite du client, possibilité d'envoi de la carte VISA à domicile par envoi recommandé avec avis de réception. Le compte est alors débité des frais réels d'envoi postal en recommandé avec avis de réception
Envoi du code confidentiel à domicile carte VISA	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription. Frais d'envoi postal gratuit
Frais de renouvellement automatique de la carte VISA à échéance	GRATUIT	Pour toutes cartes renouvelées à échéance. Expédition par courrier. Envoi par courrier en recommandé avec avis de réception si domicile hors Nouvelle-Calédonie. Le compte est alors débité en sus des frais réels d'envoi postal en recommandé avec avis de réception
Frais de réédition du code confidentiel carte VISA	3 000	Expédition par courrier. Frais d'envoi inclus dans le tarif
Frais de modification du plafond personnalisé de paiement carte VISA	3 500	Par modification
Frais de refection de la carte VISA	3 000	A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte
Frais pour restitution de la carte VISA après capture: - en Nouvelle-Calédonie - hors Nouvelle-Calédonie	1 400 5 300	
Résiliation du contrat carte VISA	GRATUIT	
Frais d'opposition (blocage) par le client d'une carte VISA	GRATUIT	Hors frais de remplacement de la carte

Opérations de retrait et de paiement par carte VISA

DAB: Distributeur Automatique de Billets

Frais par retrait d'espèces dans un DAB de l'OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte VISA
Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement en Nouvelle-Calédonie	GRATUIT	
Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement en zone SEPA*	GRATUIT	
Frais par retrait d'espèces par carte VISA dans un DAB d'un autre établissement hors zone SEPA*	(120+1,5%)+TOF	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte VISA et des frais fixe et proportionnel (calculé par rapport au montant de chaque retrait) ainsi que de la TOF
Paiement par carte VISA en Nouvelle-Calédonie	GRATUIT	Le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant du paiement effectué par carte VISA
Paiement par carte VISA en zone SEPA*	GRATUIT	
Paiement par carte VISA hors zone SEPA*	1,5%+TOF	Le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant du paiement effectué par carte VISA ainsi que des frais perçus par l'OPT-NC calculés par rapport au montant de chaque transaction et de la TOF

* La zone SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2012 couvre les états membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Suisse. SEPA COM PACIFIC : échanges avec le territoire national français (métropole, DOM et COM) au format SEPA

VIREMENTS

Un compte OPT-NC est un compte CCP ou un compte épargne (livret A ou livret B) ouvert dans les livres de l'OPT-NC

Virement local

Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna

Emission d'un virement occasionnel local

Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement occasionnel

Frais d'émission d'un virement occasionnel vers un compte OPT-NC	GRATUIT	
Frais d'émission d'un virement occasionnel local vers un compte d'un autre établissement bancaire	318	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour l'émission d'un virement occasionnel
Frais d'émission d'un virement occasionnel local urgent	1 060	
Frais de révocation définitive d'un virement occasionnel local	1 060	Par virement. Retrait du consentement

Emission d'un virement permanent local

Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement permanent

Virement permanent local d'une somme fixe à périodicité donnée : SERVICE VALORIS

Frais de mise en place d'un virement permanent VALORIS à destination d'un compte épargne OPT-NC	GRATUIT	Ordonné par le client à destination uniquement d'un livret (A ou B) à son nom ou au nom d'un mineur dont il est le représentant légal. La périodicité doit être mensuelle
Frais d'émission de virement permanent VALORIS à destination d'un compte épargne OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local VALORIS	GRATUIT	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local VALORIS	GRATUIT	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00

Virement permanent local d'une somme fixe à périodicité donnée : SERVICE CADENCE

Frais de mise en place d'un virement permanent Cadence à destination d'un compte OPT-NC	1 060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais de mise en place d'un virement permanent local Cadence à destination d'un autre établissement bancaire	1 060	
Frais d'émission de virement permanent Cadence vers un compte OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais d'émission de virement permanent local Cadence vers un autre établissement bancaire	318	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local Cadence	GRATUIT	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local Cadence	1 060	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00

Virement permanent d'une somme variable à périodicité donnée: SERVICE REFLEXE

Frais de mise en place d'un virement permanent Reflexe à destination d'un compte OPT-NC	1 060	
Frais de mise en place d'un virement permanent local Reflexe à destination d'un autre établissement bancaire	1 060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais d'émission de virement permanent local Reflexe vers un compte OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais d'émission de virement permanent local Reflexe vers un autre établissement bancaire	318	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local Reflexe	GRATUIT	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local Reflexe	1 060	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00

Virement reçu localement (de Nouvelle-Calédonie ou de Wallis et Futuna)

Réception d'un virement local	GRATUIT	Le compte est crédité du montant du virement
-------------------------------	---------	--

Virement SEPA COM PACIFIQUE

Le compte est débité du montant d'un virement permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP ou en euros, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé dans la zone Métropole-Dom-Com (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)

Emission d'un virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE

Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement occasionnel

Frais par virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE	1 000	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC à l'émission du virement occasionnel
Frais par virement occasionnel urgent SEPA COM PACIFIQUE	1 060	Par virement
Frais de révocation définitive d'un virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE	1 060	

Emission d'un virement permanent SEPA COM PACIFIQUE

Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement permanent

Virement permanent d'une somme fixe à périodicité donnée : Service CADENCE

Frais de mise en place d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	1 060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais d'émission d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	1 000	Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, en Polynésie française ou dans les îles Wallis et Futuna
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	1 060	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00

Virement permanent d'une somme variable à périodicité donnée: SERVICE REFLEXE

Frais de mise en place d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	1 060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais d'émission d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	1 000	Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, en Polynésie française ou dans les îles Wallis et Futuna
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	1 060	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00

Virement SEPA COM PACIFIQUE reçu d'un établissement bancaire de la Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)

Réception d'un virement SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	Le compte est crédité du montant du virement
--	---------	--

Virement INTERNATIONAL reçu d'un établissement bancaire hors zone locale et SEPA COM

Réception d'un virement International	1 484	Le compte est crédité du montant du virement. Les frais et commissions éventuels du correspondant sont en sus
---------------------------------------	-------	---

PRELEVEMENTS ET TIP RECUS

Prélèvement local (y compris en provenance de Wallis et Futuna)

Un créancier (bénéficiaire) dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna présente au paiement, avec l'autorisation préalable du client, le prélèvement

Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local	GRATUIT	
Frais par paiement d'un prélèvement local	GRATUIT	Le compte est débité du montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier
Frais de révocation d'une autorisation de prélèvement local	GRATUIT	Retrait définitif du consentement
Frais d'opposition à l'exécution d'un prélèvement local	GRATUIT	Avant exécution de l'échéance

Prélèvement SEPA COM PACIFIQUE

Un créancier (bénéficiaire) dont le compte est situé en Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) présente au paiement, avec l'autorisation préalable du client, le prélèvement

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	106	Le compte est débité du montant du prélèvement (télévirement) et des frais perçus par l'OPT-NC pour le paiement d'un prélèvement (télévirement) présenté par le créancier
Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	Retrait définitif du consentement
Frais d'opposition à l'exécution d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	Avant exécution de l'échéance

Le compte est débité du montant d'un titre interbancaire de paiement (TIP) présenté au paiement par un créancier domicilié localement (Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna) ou en zone SEPA COM PACIFIQUE (Métropole-DOM-COM hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)

Titre interbancaire de paiement (TIP) local ou SEPA COM PACIFIQUE

Paiement de TIP local	GRATUIT	
Paiement de TIP SEPA COM PACIFIQUE	106	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour le paiement d'un TIP présenté par le créancier

CHEQUES

Paiement d'un chèque

Frais pour paiement d'un chèque en F.CFP	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un chèque émis en Nouvelle-Calédonie et que le bénéficiaire a présenté au paiement en Nouvelle-Calédonie.
--	---------	---

Chèque de banque

Payable uniquement en Nouvelle-Calédonie

Frais d'émission d'un chèque de banque	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par l'OPT-NC
Frais d'annulation d'un chèque de banque	2 120	Le compte est crédité du montant du chèque annulé à la demande du client par l'OPT-NC et débité des frais perçus par l'OPT-NC pour l'annulation d'un chèque de banque

Remise de chèque(s)

Le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèque(s)

Chèques payables en Nouvelle-Calédonie

Frais pour remise de chèque(s) F.CFP	GRATUIT	
--------------------------------------	---------	--

Chèques payables en Polynésie Française (PF)

Frais pour remise de chèque(s) F.CFP payable(s) en PF	1 590	Par remise
---	-------	------------

Chèques Euro/XPF payables en Métropole ou dans les DOM- COM (hors NC et Polynésie Française)

Frais pour remise de chèque(s) en Euro/F.CFP Zone Métropole/DOM/COM	2 650	Par remise
---	-------	------------

Délivrance et destruction de chéquiers

Délivrance de chéquier en F.CFP	GRATUIT	Chéquier ordinaire barré
Délivrance de chéquier (formules non barrées) en F.CFP	848	Délivrance exceptionnelle
Délivrance de chéquier emploi-service en F.CFP	GRATUIT	
Frais de mise à disposition de tout type de chéquier en agence	GRATUIT	
Frais d'envoi de chéquier à domicile	Frais réels postaux	Le compte est débité par l'OPT-NC des frais d'envoi en recommandé (obligatoirement) d'un ou plusieurs chéquiers, y compris si domicile hors Nouvelle-Calédonie
Frais pour destruction de chéquier	2 200	Par chéquier. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais de destruction pour tout type de chéquier au-delà du délai de garde d'un mois

Copie de chèque (recto uniquement)

Frais de copie de chèque	584	Sur demande du client. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais perçus par copie de chèque pour le recto uniquement
--------------------------	-----	--

Opposition sur chèque/ chéquier par l'émetteur

Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	2 120	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour opposition sur un ou plusieurs chèques
Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	2 120	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour opposition sur un ou plusieurs chéquiers

OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services : le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC au titre de la cotisation d'une offre groupée de services

DESCRIPTIF	Prix TTC	Précisions
KAGOO A PLAFOND STANDARD	GRATUIT	Pour les 13-18 ans. Cette offre comprend une tenue de compte gratuite ainsi que la fourniture gratuite d'une carte de retrait Kagoo sans plafond personnalisé. Pas de délivrance de chéquier
KAGOO A PLAFOND PERSONNALISE	530	Cotisation annuelle. Pour les 13-18 ans. Cette offre comprend une tenue de compte gratuite ainsi que la fourniture d'une carte de retrait Kagoo avec plafond personnalisé. Pas de délivrance de chéquier
OFFRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITE FINANCIERE (OCF)	358	<p>Cotisation mensuelle</p> <p>Cette offre comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt, • Une carte de paiement à autorisation systématique, • Le versement et retrait d'espèces dans une agence, • Virements mensuels locaux et virements permanents locaux ainsi que des prélèvements locaux, en nombre illimité, • Deux chèques de banque par mois, • La consultation à distance des comptes ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un compte du titulaire au sein de l'OPT-NC, • Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte, • La fourniture de relevés d'identité bancaire, • Un changement d'adresse une fois par an, • Le plafonnement des commissions d'intervention prévue par l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier
	2 387	<p>Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte. Frais mensuels.</p> <p>Le total annuel de ces frais est au maximum de 23 866 FCFP TTC</p> <p><i>Ces frais comprennent :</i></p> <p><i>commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition de la carte par l'OPT-NC</i></p>

IRREGULARITES ET INCIDENTS

DESCRIPTIF	Prix TTC	Précisions
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation)	1 060/jour avec un plafond de 10600/mois	Quel que soit le nombre d'opération acceptée par jour. La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'OPT-NC en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation) dans le cadre du Service Bancaire de Base (Droit au Compte)	GRATUIT	
Commission d'intervention pour les souscripteurs de l'offre OCF	477	Par opération, plafonnée à 2 387 FCFP TTC par mois

OPERATIONS PARTICULIERES

Opposition

Frais par saisie-arrêt	9 000	Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure judiciaire engagée par le créancier pour obtenir une somme qui lui est due
Frais par avis à tiers détenteur	9 000	Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure de l'administration fiscale pour obtenir une somme qui lui est due
Frais par opposition administrative	9 000	Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure diligentée par un comptable public pour l'obtention d'une somme qui lui est due

Dossier contentieux

Ouverture et gestion d'un dossier contentieux	GRATUIT	
---	---------	--

INCIDENTS DE PAIEMENT

Découvert

Frais de lettre d'information pour solde débiteur non autorisé	848	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert/facilité de caisse autorisé(e)
Frais de lettre de relance pour solde débiteur non autorisé	2 120	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre en recommandé (frais postaux inclus dans le tarif), que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert/facilité de caisse autorisé(e)

Carte

Frais d'opposition (blocage) d'une carte par l'OPT-NC	6 148	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsque celui-ci bloque une carte VISA ou de retrait, émise par ses soins, et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire
Frais pour déclaration par l'OPT-NC à la Banque de France d'une décision de retrait d'une carte VISA dont le titulaire fait l'objet	GRATUIT	

Chèque

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : - inférieur ou égal à 5 967 F. CFP - supérieur à 5 967 F. CFP	3604 5300	Le compte est débité des frais forfaitaires perçus par l'OPT-NC pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision. Ce forfait contient: - Frais de rejets par formule de chèque rejetée quel que soit le nombre de présentation - Frais de lettre d'injonction - Frais de déclaration à l'IEOM - Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - Délivrance d'un certificat de non-paiement - Régularisation de l'incident par blocage de la provision - Frais pour demande de mainlevée d'interdiction bancaire - Frais d'envoi
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT	Mise en œuvre par l'OPT-NC de l'interdiction pour le client d'émettre des chèques suite à signalement par la Banque de France
Paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	1 590	Par chèque
Frais de rejet sur chèque non conforme	530	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC par chèque non conforme
Frais pour remise de chèques erronée	372	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC par bordereau de remise erroné

Prélèvement et virement

Prélèvement/TIP reçus

Frais de rejet prélèvement/TIP pour défaut de provision : - Montant de l'opération inférieur ou égal à 2.386 F.CFP - Montant de l'opération supérieur à 2.386 F.CFP	GRATUIT 1060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement (télévirement)/TIP présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée
---	-----------------	--

Virement émis

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision : - Montant de l'opération inférieur ou égal à 2.386 F.CFP - Montant de l'opération supérieur à 2.386 F.CFP	GRATUIT 1272	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC, y compris des frais de notification, quand l'ordre de virement permanent (en F. CFP ou en euros) n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant
Frais de notification pour non-exécution d'un virement (hors défaut de provision)	589	Par virement, quel que soit le type de virement et la zone géographique destinataire

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES INCIDENTS DE PAIEMENT ET IRREGULARITES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	2 387	Frais mensuels.(*) Le total annuel de ces frais est au maximum de 23 866 FCFP TTC
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients identifiés en situation de fragilité financière selon les conditions de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier	2 983	Frais mensuels.(*)

(*) Ces frais comprennent les commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition de la carte par l'OPT-NC

FACILITES DE CAISSE ET DECOUVERTS

DESCRIPTIF	Prix TTC	Précisions
Délivrance/modification/révision/Résiliation facilité de caisse		
Frais de mise en place d'une facilité de caisse	GRATUIT	
Frais de révision du montant de la facilité de caisse octroyée sur demande du client	GRATUIT	
Frais de révision annuelle par l'OPT-NC du montant de facilité de caisse octroyée	GRATUIT	
Frais de résiliation par l'OPT-NC ou le client d'une facilité de caisse octroyée	GRATUIT	
<i>Le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours</i>		
Intérêts débiteurs		
Taux d'intérêt nominal annuel:		
- Facilité de caisse	10% +TOF	Dans la limite du taux d'usure applicable à chaque tranche de montant prévue par le législateur. Si le taux d'usure est inférieur dans la tranche du taux d'intérêt nominal indiqué, c'est uniquement le taux d'usure qui s'applique toutes taxes comprises
- Solde débiteur non autorisé ou dépassement du montant autorisé	13%+ TOF	Pour information et à titre d'exemple, à un taux nominal annuel de 13 % correspond à un TAEG de 14,77 %
Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs	212	Par trimestre

EPARGNE Livret A/ Livret B

DESCRIPTIF	Prix TTC	Précisions
TENUE DU COMPTE EPARGNE		
Ouverture de compte	GRATUIT	
Transformation de compte	GRATUIT	
Clôture de compte	GRATUIT	
Changement d'adresse	GRATUIT	
Mise en place / annulation / d'une procuration sur le compte	GRATUIT	
Tenue de compte inactif	GRATUIT	Compte sans mouvement depuis 5 ans
Relevé mensuel - expédition par courrier	GRATUIT	

CARTE EPARGNE DE RETRAIT "CARTEPARGNE" (Livret A)	Carte de retrait d'espèces sur livret A utilisable uniquement dans un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC	
Fourniture d'une carte cartépargne	GRATUIT	A partir de 13 ans révolus
Mise à disposition de la carte cartépargne en agence	GRATUIT	Délivrance au guichet pour toute nouvelle souscription ou renouvellement anticipé de la carte. Délai de garde de 45 jours.
Envoi du code confidentiel carte cartépargne	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit)
Frais par retrait d'espèce dans un distributeur automatique de l'OPT-NC uniquement	GRATUIT	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces
Frais de renouvellement automatique de la carte cartépargne à échéance	GRATUIT	Expédition par courrier de toute carte renouvelée à échéance (frais d'envoi gratuit)
Frais de réédition du code confidentiel cartépargne	1 590	Expédition par courrier (frais d'envoi inclus dans le tarif)
Frais de refection de la carte cartépargne	890	A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte
Frais pour restitution de la carte cartépargne après capture	GRATUIT	
Résiliation du contrat carte cartépargne	GRATUIT	
Frais d'opposition (blocage) de la carte cartépargne par le client	GRATUIT	Hors frais de remplacement de la carte

SERVICES COMPLEMENTAIRES EN AGENCE

Edition à la demande

Frais pour délivrance d'une notification d'avoir	334	
Edition d'un relevé de compte (ou relevé d'opérations)	403	Par mois indivisible
Edition d'un RICE	GRATUIT	Envoi exceptionnel à domicile possible sans frais d'expédition

Livret Papier (Livret A uniquement)

Frais de déclaration pour perte ou vol du livret physique par le client	GRATUIT	
Renouvellement d'un livret physique	GRATUIT	Le livret physique est renouvelé (toutes les pages le composant ayant été utilisées)
Délivrance d'un nouveau livret physique	318	Suite à détérioration le livret physique est renouvelé

Versement d'espèces

Versement d'espèces	GRATUIT	Date de valeur par quinzaine : le 1 ou le 16
---------------------	---------	--

Retrait d'espèces

Retrait d'espèces	GRATUIT	Minimum 20 000 XPF par retrait Date de valeur par quinzaine : le 15 ou le 30/31 Le compte est débité du montant du retrait d'espèces, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence. Pour les retraits supérieurs à 200 000 F.CFP un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé
-------------------	---------	--

VOS OPERATIONS DE PAIEMENT

VIREMENT

Virement occasionnel émis	Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment	Les seuls virements admis sont occasionnels (virement local ou SEPA COM PACIFIQUE) et ordonnés par le titulaire du compte en faveur de lui-même uniquement
Virement reçus: - Localement (de Nouvelle-Calédonie ou de Wallis et Futuna) - SEPA COM PACIFIQUE par un établissement bancaire de la Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	GRATUIT	

PRELEVEMENT

Prélèvement local (y compris en provenance de Wallis et Futuna)	Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment	Les conditions générales du Livret A spécifient la nature des prélèvements autorisés sur le Livret A (aucun prélèvement autorisé sur Livret B)
Prélèvement SEPA COM Pacifique	Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment	

CHEQUES

Remise de chèque(s) : Chèques payables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et en Métropole ou dans les DOM- COM (hors NC et Polynésie Française)	Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment	
Chèque de banque (émission et annulation)	Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment	

Les conditions tarifaires visées précédemment, en matière de virement, prélèvement, chèque sont aussi pleinement applicables lorsqu'il s'agit, en matière d'incidents et irrégularités, d'oppositions tels que décrites dans les opérations particulières et d'incident de paiement en matière de virement. Il en est de même pour les catégories succession et suivi du compte décrites dans la partie "ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte".

INTERETS CREDITEURS

Livret A	Taux de rémunération en vigueur	Décompte par quinzaine Le taux est susceptible d'être modifié à tout moment. Soumis à CCS 2,6%
Livret B	Taux de rémunération en vigueur	Décompte par quinzaine Le taux est susceptible d'être modifié à tout moment. Soumis à CCS 2,6% et IRCDC 8%

RESOUDRE UN LITIGE

Si vous rencontrez une difficulté dans l'exécution d'une demande, d'une opération en cours ou si vous souhaitez déposer une réclamation, adressez-vous à une agence de l'OPT-NC ou contactez le Service Clients par courrier à l'adresse figurant dans vos relevés de compte, ou par téléphone au 1000 (service gratuit + appel gratuit) - numéro dédié à la bonne exécution du contrat et aux réclamations.

L'OPT-NC s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 15 jours ouvrables à partir de la réception de la réclamation. Si un délai supplémentaire est nécessaire pour traiter la réclamation, l'OPT-NC vous adressera une réponse d'attente précisant le délai ultime de réponse.

En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

En cas de désaccord avec la réponse apportée, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués, un service de Médiation gratuit, est à votre disposition que vous pouvez saisir, dans le délai d'un an à compter de sa réclamation sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Les coordonnées du médiateur sont rappelées dans la Convention de compte courant postal particulier et sur les relevés de compte.

Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur www.ccp.nc ou dans une agence de l'OPT-NC.